



Protection d une personne sous influence d une tierce personne

Par **jet33**, le **05/06/2008** à **10:37**

bonjour et merci pour votre travail sur ce site rnrnvoila apres avoir etait abuser et dépouiller de tous son argent il y a 3 ans par une personne peut recommandable et connu des service de police pour vol,trafic de drogue et autre mes fait rnrnma belle mere a etait placé sous curatelle renforcé cela fait 2 ans rnrntoute fois la personne en question voyant qu elle ne pouvais plus profité de son argent c est instaler chez elle rnrnnous avons signaler lavec ma concubine les fait a la police , a sa curatelle ,a son médecin traitant ainsi qu au psyciatre qui la suit pour une maladie bi polaire et pour finir au tribune des tutelrnrna ce jour tout le monde s emble s en foutre royalement rnrnle risque est plus qu évident pour ma belle mere mais personne ne veut bougé rnrnde plus de sources policiere il s emblerai que la personne en question soit rechercher pour faire de la prison suite a ses mes fait rnrnmais alors que tout le monde le vois dans le quartier puisqu il loge chez ma belle mere la police nous dit qu il ne savent pas ou le trouvé rnrnque pouvons nous faire pour cette citation avant que le pire n arrive ???rnrnmerci pour votre réponse rnrncordialement

Par **seb93**, le **06/06/2008** à **14:00**

Bonjour,rnrnJ'ai également un soucis semblable :rnrnJe suis hébergé chez ma mère, elle a accueilli le petit ami de ma soeur il y a 2 ans. Or celui-ci est un "ancien" (car des jours son état me laisse perplexe...) a déjà fait de la prison, dois de l'argent à de la racaille.rnrnJ'ai appris dernièrement que ma soeur se faisait ponctionner de l'argent sur son compte... Enfin, certains objets multimédia semblent s'être volatilisés...rnrnLe doute se fait naturellement sur son petit ami, mais ma soeur refuse d'ouvrir les yeux, et menace de partir... rnrnLe problème est que

ma mère n'a pas le courage de dire "merde" à ma soeur. En 2 ans on en a supporté des choses... Pour information, je me suis déjà pris la tête avec son copain, et ça peut vite dégénéré, il est connu des services de police pour violence, coup et blessures... La situation est telle que je suis obligé de verrouiller ma chambre lorsque je ne suis pas là. La solution serait de partir, mais je n'ai pas envie de le laisser seul avec ma mère et ma soeur, il aurait le champ libre pour assoir son autorité.

Question : Puis-je réclamer que l'individu quitte l'appartement et prendre autorité sur les décisions de ma mère ? (elle n'osera jamais le mettre dehors par peur que ma soeur le suive...)